

**MAIRIE**  
**DE**  
**SANDRANS**  
01400

**CONSEIL MUNICIPAL n°44**  
**du 16 Avril 2018 à 19 heures 00**

Tél.04 74 24 52 20  
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit et le seize avril à 19 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire.

Présents: Bernard OLLAGNIER, Eric SCHNEIDER, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Marc MAZET, Dominique BAUMANN, Daniel DELATOUR, Claudia GIROD, Magalie RENARD, Christelle THOMASSON.

Absents : Alexandra GHIDELLI, Audrey LAROCHE, Patrice PIOT, Pascal PLANCHET, Sandrine ROY.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Monsieur Jean François MORELLET est élu secrétaire de séance.

**A/ Délibérations**

**1-Loi NOTRe, les enjeux des compétences des communauté de communes – Présentation faite par Monsieur Pierre-François BOURDEAU, directeur général et M. Michel GIRER, président de la Communauté de communes de la Dombes**

La Loi NOTRe a imposé la fusion des trois anciennes communautés de communes et a donc imposé une fusion de leurs statuts. Afin de permettre une uniformisation « en douceur » des statuts, les Communautés de Communes issues d'une fusion disposent de deux ans pour s'accorder sur le contenu de leurs statuts et notamment sur les compétences qu'elles vont exercer. L'échéance se situe donc au 31 décembre 2018, mais certaines compétences concernent le secteur scolaire ou des actions en lien avec le calendrier scolaire, ce qui impose une organisation pour la rentrée septembre 2018. De plus selon les compétences, des délibérations concordantes des communes et de la communauté de communes sont indispensables, ce qui rallonge considérablement le délai de mise en œuvre.

C'est pourquoi il est demandé une position de principe de toutes les communes adhérentes.

**Le Conseil Municipal après débat, donne son accord de principe pour les compétences ci-dessous. Celles-ci pouvant être revues en fonction du vote de la Communauté de communes de la Dombes.**

- **Compétences PLUI, 9 voix pour et 1 abstention**

**Sous réserve que deux membres du Conseil Municipal (un titulaire et un suppléant) soient nommés afin de déterminer l'avenir du territoire en définissant les différentes zones constructibles, agricoles, naturelles et inconstructibles.**

- **Compétence EAU, 8 voix pour et 2 contre**

**C/ questions diverses et informations :**

- **« Rêve de cirque »** : Réunion d'information le 3 Mai 2018 à 20H00

.L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20H25.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
présents

Ont signé au registre les membres